

Réforme du financement des arrondissements de Montréal

Présentation à l'intention des membres de
la Commission permanente
sur les finances et l'administration

Le 7 juin 2012

Montréal 



Plan de la présentation

- Principes directeurs de la réforme
- Présentation du nouveau modèle de financement des arrondissements
- Étape I de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2013
- Étape II de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2014

Principes directeurs de la réforme

Principes directeurs de la réforme

- Services de qualité aux citoyens
- Vision globale de la Ville
- Stabilité du financement
- Prévisibilité du financement
- Équité
- Imputabilité des arrondissements
- Autonomie des arrondissements

Le nouveau modèle de financement des arrondissements

Financement des arrondissements

Modèle proposé

Financement du budget des arrondissements

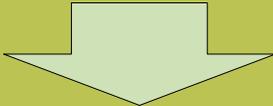
Partage de responsabilités

- Activités de responsabilité centrale (déléguées)
- Activités de responsabilité locale

Modalités de financement

- Transfert central normé et paramétré
 - indexé annuellement à l'IPC
 - actualisé annuellement en fonction de l'évolution des paramètres
 - dédié
 - partage des gains de productivité
- Transfert central, paramétré
 - indexé annuellement à l'IPC
 - actualisé annuellement en fonction de l'évolution des paramètres
- Cession d'un espace fiscal de 10 ¢ / 100 \$
- Cession de 100 % d'autres revenus
 - panneaux-réclames
 - gains sur vente d'actifs

Bénéfices du modèle

- Financement
 - adéquat
 - stable
 - prévisible
 - Rémunération du développement
- 
- Imputabilité, autonomie
 - Équité
 - Vision de Ville
 - Qualité des services aux citoyens

Financement des arrondissements

Modèle proposé (suite)

Partage des responsabilités

Activités	Partage de responsabilités	Financement	Budget
Bibliothèques	Pas de changement à court terme (à moyen terme : catalogage, livre virtuel?)	Normé et paramétrique amélioré (achalandage)	2013
Centres culturels	Pas de changement	Paramétrique amélioré (achalandage)	2014
Déneigement et voirie	Réseau de transit (voies artérielles et collectrices) : central et délégué Autres : local	Réseau de transit : normé et paramétrique Local : paramétrique	2014
Développement économique	Pas de changement	Paramétrique	2014
Matières résiduelles	100 % central et délégué	Normé et paramétrique	2014
Sports, loisirs et parcs	Pas de changement	Paramétrique amélioré (achalandage)	2014

Financement des arrondissements

Modèle proposé (suite)

Activités de responsabilité centrale (déléguées)

- Préciser et clarifier les activités déléguées
- Préciser les normes et les paramètres (importance du centre-ville à prendre en compte)
- Établir du financement sur la base des normes et des paramètres : sommes budgétaires dédiées
- Indexer annuellement à l'IPC
- Actualiser annuellement en fonction de l'évolution des paramètres (par ex. : croissance de la population)
- Établir un principe de partage des gains financiers générés pour refléter la contribution du central et des arrondissements aux gains de productivité
- Revoir la gestion des activités déléguées inter-arrondissements (marquage, éclairage et signalisation par exemple).

Financement des arrondissements

Modèle proposé (suite)

Activités de responsabilité locale

- Préciser et clarifier les activités locales
- Préciser les normes (ex. : bibliothèques) et les paramètres : sommes budgétaires dédiées pour les activités normées
- Établir un financement sur la base des normes et des paramètres
- Indexer annuellement à l'IPC
- Actualiser annuellement en fonction de l'évolution des paramètres (par ex. : croissance de la population)
- Établir un principe de partage des gains financiers générés pour refléter la contribution du central et des arrondissements aux gains de productivité.

Financement des arrondissements

Modèle proposé (suite)

Cession aux arrondissements de sources de revenus autonomes

Impôt foncier

- Cession d'un espace fiscal foncier à **taux unique de 10 ¢ / 100 \$** d'évaluation.
- Espace fiscal d'environ 170 M\$.
- Introduction d'une formule de péréquation fiscale.

Autres revenus

- Cession des gains sur vente d'actifs (sauf exceptions stratégiques, ex. : cours de voirie).
- Cession de la taxe sur les panneaux-réclames.
- Maintien de la situation actuelle pour les permis.

Financement des arrondissements

Modèle proposé (suite)

Incitatif au développement et couverture des coûts générés par le développement immobilier

- intégrés au nouveau modèle de financement par le biais :
 - des normes et des paramètres
 - du transfert de l'espace fiscal

La rémunération du développement immobilier

Le modèle intègre d'emblée un incitatif au développement immobilier en plus du financement des coûts générés par ce développement.

Volet I – Incitatif au développement

- ▶ Par le biais du champ fiscal cédé, les arrondissements bénéficieront directement de l'augmentation des revenus découlant de la croissance de leur assiette foncière.

Volet II – Coûts du développement

- ▶ Par le biais des normes et des paramètres, les transferts centraux aux arrondissements seront établis sur la base des coûts des services.
- ▶ Annuellement, ces transferts seront indexés selon l'évolution des paramètres, mais également à l'inflation (IPC).

Exemple

- Un nouveau développement génère :
 - ▶ Une croissance de la population
 - ▶ Une croissance du nombre de km de rue
 - ▶ Une croissance des valeurs foncières
- Les transferts centraux versés pour les activités dont les paramètres dépendent de la population seront augmentés (volet coûts)
- Les transferts centraux versés pour les activités liées au réseau routier seront augmentés pour tenir compte des km de rues additionnels (volet coûts)
- Par sa taxe foncière, l'arrondissement bénéficiera directement de la croissance de son assiette foncière (volets incitatif et coûts).

Financement des arrondissements

Modèle proposé (suite)

Autres aspects particuliers

Gestion immobilière

- Les résultats du chantier en cours permettront de revoir l'organisation et les modalités de financement.

Matériel roulant et ateliers

- Les résultats du chantier en cours permettront de revoir l'organisation et les modalités de financement.

Illustration du modèle proposé

Transferts centraux

Revenus autonomes

Activités déléguées normées	
Financement	Péréquation
Activités financées entièrement par des transferts centraux, qui prennent en compte le coût de rendre ces services (normes et paramètres).	Péréquation comprise puisque le financement tient compte des besoins (normes et paramètres) et que le transfert central est financé par une taxation centrale à taux unique pour la Ville.
Activités locales normées	
Financement	Péréquation
Activités financées entièrement par des transferts centraux, qui prennent en compte le coût de rendre ces services (normes et paramètres).	Péréquation comprise puisque le financement tient compte des besoins (normes minimales et paramètres) et que le transfert central est financé par une taxation centrale à taux unique pour la Ville.
Activités locales non normées	
Financement	Péréquation
Activités financées en partie par un transfert central selon un niveau cible paramétré (paramètres) et en partie par des revenus autonomes dont un du champ fiscal cédé.	<p>Péréquation comprise puisque le financement tient compte des besoins (paramètres) et que le transfert central est financé par une taxation centrale à taux unique pour la Ville.</p> <p>Besoin d'une péréquation fiscale pour tenir compte des capacités différentes des arrondissements à générer des revenus.</p>
Activités locales additionnelles	
Financement	Péréquation
Activités financées entièrement par des revenus autonomes. <ul style="list-style-type: none"> - activités excédant les normes minimales fixées ou les niveaux cibles établis par les paramètres - nouvelles activités exercées par l'arrondissement. 	<p>Aucune péréquation.</p> <p>Les arrondissements peuvent choisir de financer des activités additionnelles selon leur capacité fiscale.</p>

Étape I de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2013

Étape I de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2013

Transferts centraux

- Indexation automatique à l'IPC des transferts de 2012.
- Application des normes et paramètres pour les bibliothèques (sommes dédiées).
- Intégration des composantes de normalisation et de mise à niveau sur la base paramétrique 2010 mise à jour (sur / sous dotation).
- De façon transitoire, maintien de la couverture des coûts engendrés par le développement selon la formule actuelle du fond de développement (rapport Prévost), jusqu'à la finalisation des normes et des paramètres pour le budget 2014.

Étape I de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2013 (suite)

Distribution sur la base du nouveau modèle :

▶ 100 % de l'IPC à tous les arrondissements	16,2 M\$
▶ Couverture des coûts du développement selon l'actuelle formule du fonds de développement (mesure transitoire en 2013)	2,8 M\$
▶ Réserve pour la mise à niveau des bibliothèques ¹ dès 2013 (dédiée)	2,5 M\$
▶ Mise à niveau des arrondissements les plus sous-dotés	9,7 M\$

Bonification globale des transferts centraux 2013

31,2 M\$

¹ Incluant le financement de nouvelles installations ou des agrandissements.

Étape I de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2013 (suite)

Revenus autonomes

Cession d'un espace fiscal de 5 ¢ / 100 \$ d'évaluation (avec mécanisme de péréquation)

- Revenus autonomes additionnels de 86,8 M\$ pour les arrondissements en contrepartie d'une réduction équivalente des transferts centraux (avec mécanisme de péréquation).
- Possibilité pour les arrondissements de majorer / diminuer cette taxation pour ajuster leur budget.

Cession de revenus additionnels pour le développement immobilier de 2012 et 2013

- L'espace fiscal libéré (5 ¢ / 100 \$) permettra aux arrondissements de profiter de retombées fiscales pour le développement immobilier de 2012-2013 réalisé sur leur territoire respectif (estimées à 5 ¢ / 100 \$ sur 3,6 G\$ de nouvelles valeurs foncières, soit 1,8 M\$).

Octroi de 100 % des gains sur ventes d'actifs

- Les arrondissements obtiendront 100 % des gains relatifs à la vente d'actifs au cours de l'exercice 2013 (plutôt que 20 % actuellement) . Ces montants seront octroyés dans les surplus de gestion 2013. Un montant de 3,5 M\$ est estimé pour 2013.

Cession des revenus de panneaux-réclames aux arrondissements

- Revenus autonomes additionnels de 0,8 M\$ pour les arrondissements en contrepartie d'une réduction équivalente des transferts centraux (la croissance des revenus profitera aux arrondissements).

Étape I de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2013 (suite)

Sommaire du financement additionnel des arrondissements en 2013

Transferts centraux

▶ Bonification globale des transferts centraux	31,2 M\$
▶ Cession de l'espace fiscal (5 ¢ / 100 \$ d'évaluation)	(86,8 M\$)
▶ Cession des revenus de panneaux-réclames	<u>(0,8 M\$)</u>
Diminution des transferts centraux (du budget de 2013)	(56,4 M\$)

Revenus autonomes

▶ Utilisation de l'espace fiscal cédé (5 ¢ / 100 \$ d'évaluation)	86,8 M\$
▶ Utilisation de l'espace fiscal cédé sur l'accroissement des valeurs foncières 2012-2013	1,8 M\$
▶ Revenus de panneaux-réclames	0,8 M\$
▶ Gains sur ventes d'actifs	<u>3,5 M\$</u>
Accroissement des revenus autonomes (du budget de 2013)	92,9 M\$

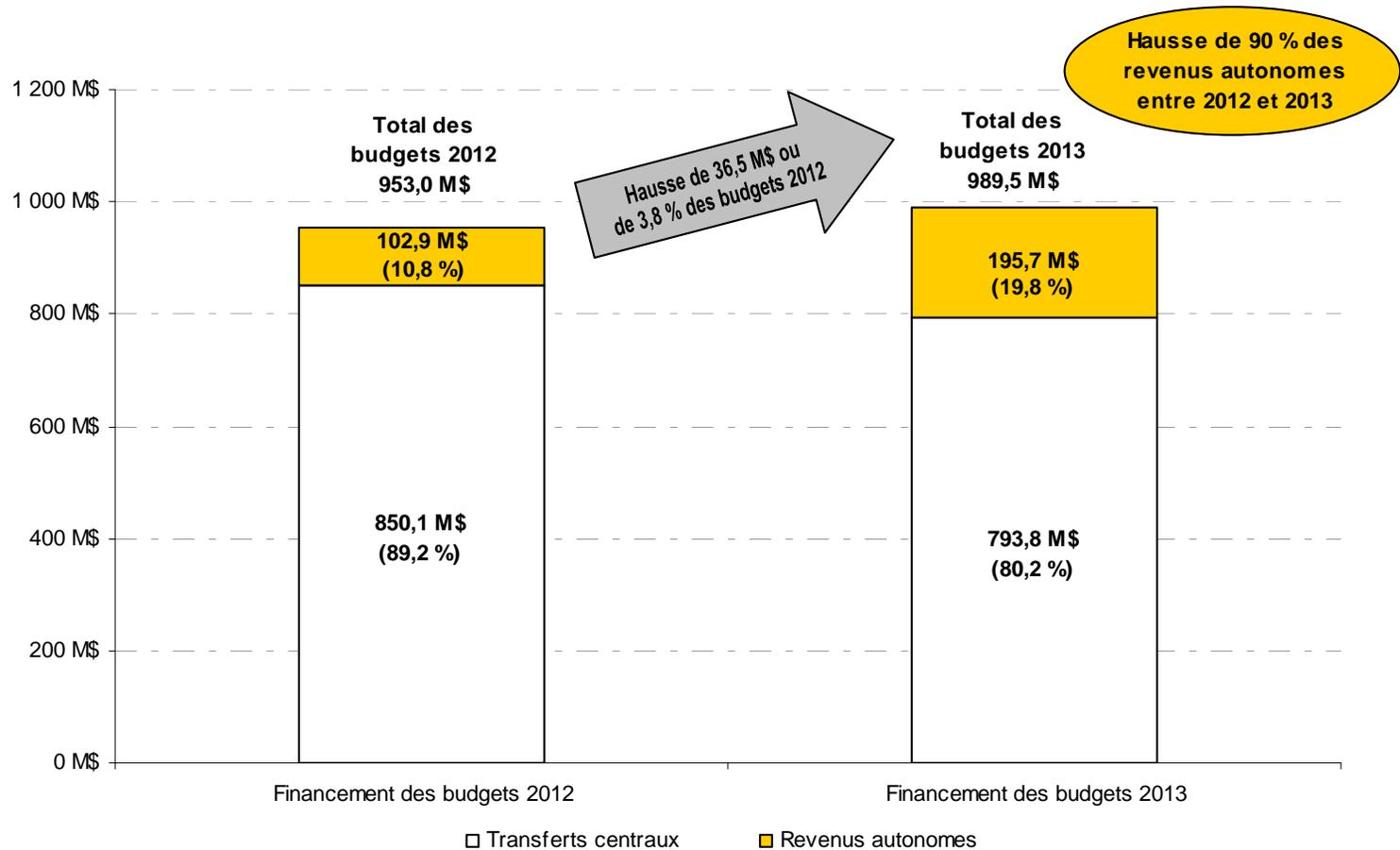
Accroissement du budget de 2013

36,5 M\$
3,8 %¹

¹ Hausse par rapport au budget de 2012 avant affectations et taxes locales.

Étape I de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2013 (suite)

Évolution estimée du financement des budgets d'arrondissements entre 2012 et 2013



Étape II de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2014

**Étape II
de la
réforme du
financement
des
arrondisse-
ments :
budget de
2014**

Activités déléguées et services rendus actuels

- Clarification des activités déléguées (normes minimales et paramètres)
- Clarification de la gestion des services rendus (volume, valeur, paramètres de financement)
- Transferts centraux dédiés selon des normes et des paramètres actualisés et améliorés
- Partage des gains de productivité (central / arrondissements)

Activités avec modification du partage des responsabilités

- Mise en œuvre des résultats pour la voirie et les matières résiduelles (déplacement de la responsabilité, actualisation / amélioration des normes, des paramètres, délégation, etc.)
- Transferts centraux dédiés selon des normes et des paramètres actualisés et améliorés
- Partage des gains de productivité (central / arrondissements)

Autres activités

- Élaboration de normes minimales au besoin
- Transferts centraux selon des paramètres actualisés et améliorés

Cession d'un espace fiscal additionnel de 5 ¢ / 100 \$ (avec mécanisme de péréquation)

- Revenus autonomes additionnels de 91 M\$ pour les arrondissements en contrepartie d'une réduction équivalente des transferts centraux (avec mécanisme de péréquation)
- Possibilité pour les arrondissements de majorer / diminuer cette taxation pour ajuster leur budget.

**Mise à niveau
totale du
financement des
arrondissements
sur une base
normée et
paramétrique**

Majoration des transferts centraux et des revenus autonomes (estimation très préliminaire)

Étape II de la réforme du financement des arrondissements : budget de 2014 (suite)

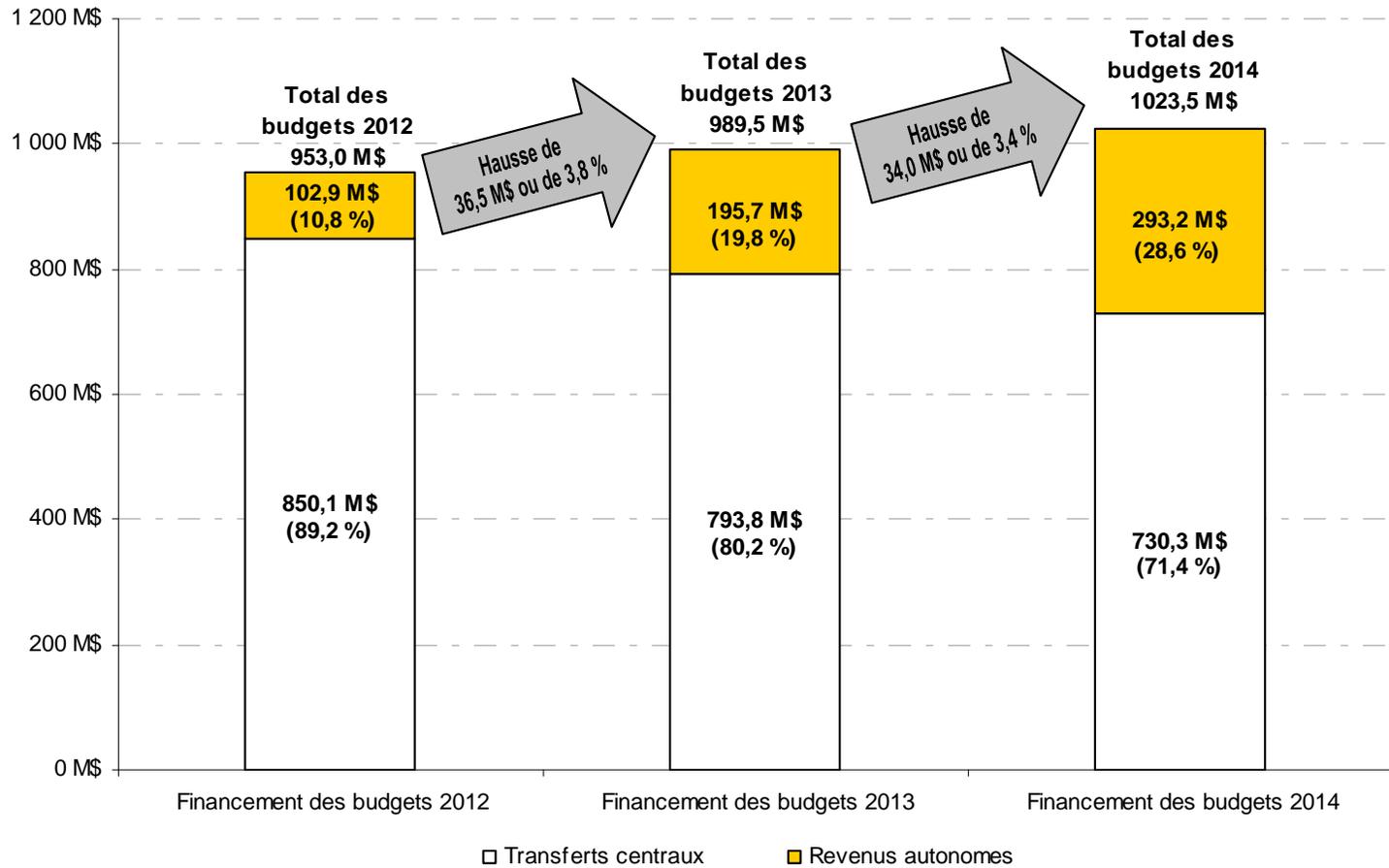
Correction des sur/sous dotations telles qu'elles auront été déterminées par l'application de normes et de paramètres : génère des déplacements inter-arrondissements	-
Indexation des transferts centraux à l'IPC (2,5 %), dont 0,8 M\$ finance la péréquation	19,8 M\$
Hausse des transferts centraux pour tenir compte de l'augmentation des volumes d'activités (mise à jour des paramètres en fonction du développement : hypothèse de 1 %)	7,9 M\$
Retombées fiscales liées au développement immobilier de 2014 (estimées à 10 ¢ / 100 \$ sur 2 G\$ de nouvelles valeurs foncières)	2,0 M\$
Possibilité d'occuper un espace fiscal pour la croissance du rôle foncier en 2013 (estimée à 5 ¢ / 100 \$ sur une indexation de 5 % des valeurs)	4,3 M\$
Total	34,0 M\$ 3,4 %

Rémunération du développement immobilier : 14,2 M\$

Étape II
de la
réforme du
financement
des
arrondissements :
budget de
2014 (suite)

Évolution estimée du financement des budgets d'arrondissements entre 2012 et 2014

Hausse de 185 % des
revenus autonomes
entre 2012 et 2014



Le nouveau modèle de financement des arrondissements

Financement du budget des arrondissements

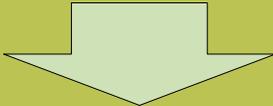
Partage de responsabilités

- Activités de responsabilité centrale (déléguées)
- Activités de responsabilité locale

Modalités de financement

- Transfert central normé et paramétré
 - indexé annuellement à l'IPC
 - actualisé annuellement en fonction de l'évolution des paramètres
 - dédié
 - partage des gains de productivité
- Transfert central, paramétré
 - indexé annuellement à l'IPC
 - actualisé annuellement en fonction de l'évolution des paramètres
- Cession d'un espace fiscal de 10 ¢ / 100 \$
- Cession de 100 % d'autres revenus
 - panneaux-réclames
 - gains sur vente d'actifs

Bénéfices du modèle

- Financement
 - adéquat
 - stable
 - prévisible
 - Rémunération du développement
- 
- Imputabilité, autonomie
 - Équité
 - Vision de Ville
 - Qualité des services aux citoyens

**FIN
DE LA
PRÉSENTATION**

M E R C I

